

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE VIARMES-ASNIERES SUR OISE

Siège Social: Mairie de Viarmes (95270)

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023

*Date de Convocation : 13 décembre 2023

*Date d’Affichage : 13 décembre 2023

*Nombre de membres en exercice : 6

*Présents : 5

*Votants : 5

L’An deux mille vingt-trois,

Et le 20 décembre 2023 à 17h00 minutes, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. Viarmes/Asnières-sur-Oise,

Légalement convoqué le 13 décembre 2023, s’est réuni sous la présidence de Monsieur Eric THERRY, Président, dans la salle habituelle des délibérations.

Etaient présents : Eric THERRY, Président ; Pascal MARTIN, Vice-Président, Jacques LETELLIER, Serge LOPEZ, délégués titulaires d’Asnières-sur-Oise, Olivier DUPONT, délégué titulaire de Viarmes.

Absente excusée : Sophie BACQUET déléguée titulaire de Viarmes

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 15 juin 2023
2. Demande de subvention pour la création d’un terrain de football à cinq
3. Suppression d’un emploi permanent à temps non-complet
4. Signature d’une convention relative à l’utilisation et l’animation d’équipements sportifs

Présentation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023

Aucune remarque.

DELIBERATION N° 7.1-14/2023 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la nécessité d’ajuster les comptes d’investissement et de fonctionnement pour passer les écritures comptables, **MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2022**

Il s’avère donc nécessaire de réajuster les crédits du budget 2023 afin de les adapter à la réalité des informations budgétaires successives obtenues depuis l’adoption du budget Principal 2023.

Les réajustements concernent des crédits ouverts aux sections de fonctionnement et d’investissement du budget aux articles suivants :

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|--------------|-------------------------|---------|
| Article (Chap) | Montant | Article (Chap) | Montant |
| 64111-30 (012) : Personnel titulaire - Rémunération principale | -2 127,48 € | | |
| 023-01 (023) : Virement à la section d'investissement | -13 085,30 € | | |
| 6811-01 (042) : Dot. aux amort,des immo,incorporelles & corporelles | 13 085,30 € | | |
| 65314-30 (65) : Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus) | 2 127,48 € | | |
| | | | |
| Total dépenses : | 0,00 € | Total recettes : | 0,00 € |

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------|---------|---|--------------|
| Article (Chap) | Montant | Article (Chap) | Montant |
| | | 021-01 (021) : Virement de la section de fonctionnement | -13 085,30 € |
| | | 28128-01 (040) : Amort.autres agencements et aménagement de terrains | 1 392,81 € |
| | | 281314-01 (040) : amort.constructions bâtiments culturels et sportifs | 18 273,72 € |
| | | 281318-01 (040) : Amort.constructions autres bâtiments publics | -15 661,00 € |
| | | 281538-01 (040) : Amort.autres réseaux | 507,00 € |
| | | 28158-01 (040) : Amort.autres installations, matériel et outillage techniques | 1 342,80 € |
| | | 28188-01 (040) : Amort.autres | 7 229,97 € |
| Total dépenses : | 0,00 € | Total recettes : | 0,00 € |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ajustements des crédits budgétaires tels que précités dans la présente décision modificative.

Délibération N° 3.1-15-2023 – Acquisition parcelle F848 en vue de l'aménagement d'un terrain de football synthétique

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain synthétique, Monsieur le Président expose qu'il convient d'acquérir la parcelle F848 sis lieudit les Gourdeaux à Asnières sur Oise d'une superficie de 703 m²,

Il est proposé d'acquérir la parcelle au prix de 2 000 € net vendeur, frais d'actes à la charge du SIVOM.

Il convient donc d'accepter cette proposition et d'autoriser le Président ou le Vice-Président, à signer tous documents relatifs à l'acquisition du cadastré F 848, au prix proposé de 2 000 € net vendeur.

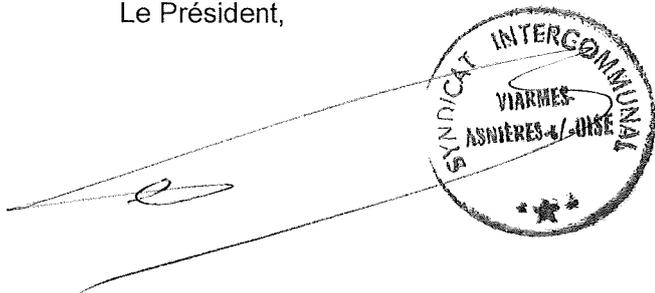
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle F 848 d'une contenance de 703 m² au prix de 2000.00 € net vendeur, frais d'actes à la charge du SIVOM,

- **AUTORISE** le président ou le vice-président à signer tout document à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45

Le Président,



The image shows a handwritten signature of the President on the left, followed by a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL', 'VIARNES', and 'ASNIÈRES-S/OISE' with three stars at the bottom.

Le Secrétaire,



The image shows a handwritten signature of the Secretary.

